

Généralités

L'achat du forfait "BO!plan LIB" implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le "Client" des présentes Conditions Générales d'Adhésion.

L'acceptation des présentes vaut formation de contrat entre le Client et la SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand, ci-après dénommé "l'exploitant". Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les "Conditions Générales de Vente et d'Utilisation" ainsi que les "Conditions Particulières de Vente en Ligne" des forfaits mises en ligne sur le site Internet et/ou affichées dans tous les points de vente. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Modalités d'adhésion

BO!plan LIB permet au Client, durant toute la saison d'hiver, un accès direct et illimité au Domaine Skiable du Grand-Bornand en bénéficiant de certaines dispositions tarifaires.

La souscription s'effectue sur le site internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/> et nécessite l'usage d'une skicarte personnalisée qui permet au Client d'accéder directement au domaine skiable dans la limite des heures et jours d'ouverture. La commande en ligne complète (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doit être impérativement conclue sur le site internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/>.

Le Client peut consulter son compte pour suivre ses consommations, modifier ses informations personnelles, ses coordonnées bancaires directement via le site internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/>.

Quelle que soit la date d'adhésion, celle-ci court jusqu'au 15 novembre qui suit la saison en cours.

BO!plan LIB est nominatif, strictement personnel et incessible. Son usage par une personne tierce est une fraude qui entraîne le retrait immédiat de la skicarte BO!plan LIB, l'annulation de l'adhésion ainsi que la perception d'une indemnité forfaitaire conformément aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

La résiliation ne saurait donner lieu à quelque forme d'indemnisation que ce soit, notamment au regard de la durée non courue de l'adhésion au jour de ladite résiliation.

Pour les mêmes raisons, l'exploitant se réserve le droit de ne pas donner de suite favorable aux demandes d'adhésion dans le cas d'antécédent du demandeur.

Délivrance des titres BO!plan LIB

Sauf cas de force majeure, l'exploitant s'engage à livrer par la poste les titres au plus tard huit jours (15 jours pour l'étranger et les DOM-TOM) après la date de commande, le cachet de la Poste faisant foi.

L'exploitant ne saurait être tenu pour responsable en cas de perturbation, grève partielle ou totale des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

Le délai de livraison est ramené à 4 jours après la date de commande pour un retrait en billetterie (bureau de la SAEM au village ou billetterie du Charmieux selon le choix du Client au moment de la commande).

Tarifs

L'adhésion BO!plan LIB implique de souscrire un abonnement, pour la saison 2023/2024 ; celui-ci est fixé à 27 €, tarif incluant la skicarte, support mains libres. Outre l'accès direct au domaine skiable du Grand-Bornand, le BO!plan LIB permet au Client de bénéficier des avantages tarifaires figurant sur le tableau ci-dessous.

LE GRAND BORNAND	HAUTE SAISON		SAISON		PRINTEMPS	
	23/12/2023 au 05/01/2024 10/02/2024 au 08/03/2024		du début de saison au 22/12/2023 06/01/2024 au 09/02/2024 09/03/2024 au 29/03/2024		à partir du 30/03/2024	
	Adulte 15-74 ans	Enfant 5-14 ans	Adulte 15-74 ans	Enfant 5-14 ans	Adulte 15-74 ans	Enfant* 5-14 ans
La journée en SEMAINE			29,50 €	23,00 €	24,40 €	19,00 €
La journée en WE & VACANCES	38,30 €	29,80 €	35,90 €	28,00 €	29,60 €	23,00 €

* Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans à partir du 30 mars 2024

Le Client est informé que le passage à la première borne engendrera la facturation d'une journée de ski, quel que soit le nombre d'heures skié ou de remontées mécaniques empruntées.

Tarifs indiqués en euros TTC selon taux de TVA en vigueur, non cumulables avec d'autres offres.

Avantages fidélité

- Un forfait journée fidélité offert au possesseur du BO!plan LIB les 8^{ème}, 12^{ème}, 16^{ème}, etc... jours skiés, soit toutes les 4 journées suivantes skiées. Son montant sera égal à 0 € sur le compte du client.
- BO!neur NOCTURNE gratuit, de 17h à 20h, tous les mardis du 2 janvier au 19 mars (jeudi 15/02 au lieu de mardi 13/02 jour de carnaval)
- Des journées VIP accessibles selon votre consommation

Offre de parrainage

Pour le filleul : adhésion à 17 € au lieu de 27 €.

Pour le parrain : avoir de 29.50 € à valoir sur sa première facture, dès lors que son filleul a été facturé pour un premier forfait consommé.

Un parrain ne peut parrainer qu'un seul filleul.

Le filleul doit être un nouveau client (adresse mail).

Modalités de réadhésion au BO!plan LIB

Les clients ayant souscrit au BO!plan LIB durant la précédente saison d'hiver bénéficient d'un tarif de réadhésion préférentiel fixé à 17 € pour la saison 2023/2024, appelé par prélèvement au plus tard le 15 novembre précédant la saison à venir.

La skicarte de la saison 2023/2024 est la même que celle de la saison précédente 2022/2023.

La réadhésion automatique du 15 novembre peut être remboursée jusqu'au 31 décembre de la même année.

Modalités de règlement

Les prestations résultant de l'adhésion et de l'utilisation du BO!plan LIB sont payables par prélèvement sur la carte bancaire du Client.

Lors de l'adhésion à BO!plan LIB, le Client communique, via un site de paiement sécurisé, les numéros et date de validité de sa carte bancaire autorisant ainsi l'exploitant à effectuer les règlements de souscription et d'utilisation du BO!plan LIB par prélèvement sur sa carte bancaire.

A l'issue de la saison, cette autorisation est automatiquement reconduite pour les suivantes et le montant de la nouvelle adhésion est prélevé au tarif en vigueur, sauf avis contraire du Client.

Il est expressément précisé que le Client s'interdit l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique lors de l'adhésion ainsi que pour le paiement de ses journées de ski (carte virtuelle / e carte).

Il est rappelé qu'à aucun moment, l'exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir : l'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire de l'acceptation ou du rejet de l'opération.

La facturation et le règlement des journées skiées sont hebdomadaires.

Chaque jour, l'exploitant adresse au Client, par mail automatisé, le détail des journées de ski effectuées et le montant qui est prélevé sur sa carte bancaire.

L'envoi du relevé ne vaut pas solde de tout compte : toute journée consommée éventuellement omise est facturée ultérieurement.

Les périodes de facturation peuvent être modifiées par l'exploitant sans préavis.

Rejet de prélèvement

Le rejet de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour quelque motif que ce soit (opposition, insuffisance de provision, etc...) entraîne le blocage du titre de transport du Client, lui interdisant l'accès au domaine skiable jusqu'à régularisation de son compte.

Le Client se verra notifier cette décision par l'envoi d'un courrier électronique ou postal le mettant en demeure de régler les sommes dues.

A défaut de règlement dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, la résiliation du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis.

Gestion de compte

Lors de son adhésion au BO!plan LIB, le Client crée son compte en définissant un nom d'utilisateur (appelé aussi login ou identifiant) et un mot de passe.

Ces données lui permettent d'accéder à son compte et de gérer ses informations personnelles à tout moment en se connectant sur le site Internet

<https://ski.legrandbornand.com/hiver/>.

Le Client s'engage expressément à modifier dans les meilleurs délais, ses coordonnées postales, électroniques, téléphoniques ou bancaires afin d'être toujours en conformité avec les engagements de la présente adhésion.

Perte, oubli, ou vol de titre

Comme stipulé dans les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, en cas de perte ou vol, la skicarte BO!plan LIB peut être remplacée. Les journées de ski consommées avant la déclaration de perte ou vol (journée de déclaration comprise) sont dues par le Client.

Le Client remet le formulaire de déclaration de vol ou perte accompagné d'une pièce d'identité, d'une photographie d'identité et de la somme de 10 € (frais de blocage et de remplacement du support) au Service Ventes, bureaux de la SAEM Les Remontées Mécaniques, 388 Route de la Vallée du Bouchet, 74450 Le Grand-Bornand.

En cas de perte ou vol, l'exploitant ne peut être tenu au remboursement ultérieur, - même partiel -, des journées consommées.

De plus, les titres achetés en caisse en cas d'oubli de la carte BO!plan LIB, ne peuvent pas faire l'objet d'un report dans la fidélisation des consommations de ski.

Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement de la skicarte BO!plan LIB, l'exploitant procédera à son remplacement dans les meilleurs délais, aucun dédommagement n'étant dû par l'exploitant en cas d'impossibilité d'utilisation.

Il est précisé que si le dysfonctionnement est imputable au Client, la somme de 10 € (frais de blocage et de remplacement de la skicarte) est perçue auprès du Client.



Réclamations et règlement des litiges

Toute réclamation doit être faite dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : SAEM – 388 Route de la Vallée du Bouchet – 74450 LE GRAND BORNAND.

À défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, Monsieur Jean-Pierre TEYSSIER, MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dont les coordonnées complètes et modalités de saisie ne peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible avec le lien suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés 1978 modifiée par le Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016, la société informe le Client, sur son site de vente en ligne, de l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et actualités par la SAEM Le Grand-Bornand Tourisme et l'exploitant.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service Ventes de l'exploitant conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Le Directeur,
Renaud LOBRY.